

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, à sa séance ordinaire du 5 mai 2026, a adopté la résolution suivante :

- Résolution **CA26 08 0207** visant à autoriser la construction d'un quartier mixte comprenant des habitations et des commerces de proximité, sur les lots 6 583 200, 6 583 201 et 1 164 36 au cadastre du Québec, situé au 3131, boulevard Côte-Vertu, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Cette résolution est entrée en vigueur le 4 juin 2026, date de délivrance du certificat de conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire. Elle est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent et peut également être consultée en tout temps, sur le site Internet de la Ville : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, le 5 juin 2026.

Julia Levitin
Secrétaire du conseil d'arrondissement